

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND TRADE



ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

Villa le Bocage - Palais des Nations
GENÈVE

28 NOV 1956

REFERENCE : X-XXVIII-A-1

DECLARATION SUR LE MAINTIEN EN VIGUEUR DES LISTES ANNEXÉES
A L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE
ÉTABLIE A GENEVE LE 10 MARS 1955

SIGNATURE DU NICARAGUA

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Déclaration sur le maintien en vigueur des Listes annexées à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, établie à Genève le 10 mars 1955, a été signée par le Plénipotentiaire du Gouvernement du Nicaragua le 26 octobre 1956.

Le délai fixé pour la signature de ladite Déclaration par le Gouvernement du Nicaragua avait été prorogé jusqu'au 30 octobre 1956 comme suite à la communication par laquelle cette prorogation avait été sollicitée (voir MGT/97/56).

La présente communication vous est adressée conformément aux termes de la Déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

E. Wyndham White
Secrétaire exécutif

MGT/183/56